



Compte rendu du CTM JS du 6 novembre 2020

## **UN CTM « technique »** **Mais les choix politiques se nichent dans les détails**

Compte tenu de la crise sanitaire, le CTM s'est déroulé en visio conférence grâce aux moyens techniques des services RH du ministère de l'éducation.

Les cabinets des ministres étaient présents en audio, nous ne les avons entendus que sur la question du SNU. La DRH de l'éducation nationale et des affaires sociales étaient au pilotage.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes à l'exception de Solidaires.

### **« Le SNU se fera, nous y travaillons »**

Pour EPA, le drame de l'assassinat de Samuel Paty convoque la nécessité de penser les enjeux d'une éducation contemporaine, dans et hors de l'École, au service de la laïcité, à tous les âges de la vie. Car pour les tenants de l'éducation populaire – dès lors qu'ils en ont une définition exigeante d'exercice de la conscience critique – la continuité éducative républicaine doit avoir un caractère intergénérationnel et associer largement la société civile laïque. La situation sociale est devenue telle que maintenir le SNU et vouloir le rendre obligatoire nous apparaît une erreur politique majeure. Aussi nous ne demandons plus sa suspension mais son abandon et son remplacement par un parcours citoyen inscrit dans le code de l'Éducation dans et hors l'École sur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. La perspective d'un SNU « obligatoire » est contreproductive. Nous demandons une rencontre d'échanges et de confrontations sur ce sujet avec toutes les organisations syndicales des PTP.

Sur ce point, Benoit Coquille, du cabinet de Sarah El Haïry a répondu qu'il s'associait à ce devoir de mémoire, qu'il jugeait important de considérer l'éducation dans son sens le plus large mais que pour autant le SNU aura bien lieu.

La secrétaire d'Etat a demandé à rencontrer la FSU le 10 novembre. Nous lui expliquerons en quoi nous jugeons que le SNU est une erreur.

### **Crise sanitaire : des FAQ pour répondre aux questions des agents**

Toutes les organisations syndicales présentes ont dénoncé les conditions de mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les services et les écarts d'interprétation sur le travail à distance et le télétravail.

Sur ce point la DRH du MAS a renvoyé aux FAQ diffusées et présentes sur PACO. Président en audio ce CTM, elle n'a pas pu voir notre consternation. La direction des sports a renvoyé sur les « flash infos » déjà diffusés. Elle a indiqué qu'une nouvelle communication était adressée ce jour aux services pour rappeler que le télétravail est la règle.

## **Sport : reprise des rencontres avec les OS**

La direction des sports a indiqué qu'elle réunissait à nouveau les organisations syndicales pour un point hebdomadaire informel.

Un comité de pilotage relatif à la situation des CTS aura lieu entre le 13 et le 20 novembre en présence de la ministre. A l'ordre du jour, notamment, la question de l' « école des cadres ».

## **Instances de dialogue social : vers une formalisation**

Sur des formats variables, EPA, l'UNSA et la CFDT ont demandé des instances de dialogue social dédiées. EPA a demandé un groupe de suivi national du transfert et des instances locales sur les compétences des CT et des CHSCT, en rappelant le projet de protocole sur lequel certaines organisations syndicales s'étaient mises d'accord pour le précédent CTM. L'UNSA a demandé un CHSCT JS. La CFDT un CHSCT JS et des instances locales.

Compte tenu des votes au CT MEN qui ont formulé un vœu très majoritaire (13 pour et 2 refus de vote) de confier les compétences HSCT au CTMJS, la DGRH du MENJS travaille à un document qui puisse sécuriser en droit la demande des organisations syndicales.

La DGRH du MENJS a confirmé la mise en place de groupes locaux de suivi du transfert et a ouvert la porte à une formalisation de ces groupes. Un groupe de travail national sera convié pour rédiger si ce n'est un protocole, du moins un document de cadrage précisant les modalités, conditions, procédures nationales, et celles dans les comités de suivi territoriaux.

## **Après la fin des CAP, assurer notre rôle de conseil auprès des collègues**

La loi de transformation de la Fonction Publique supprime les compétences actuelles des CAP. Les dernières se réunissent dans les semaines à venir. La FSU a déploré les conséquences de cette loi sur le paritarisme. Pour EPA, cette loi qui mensongèrement affirme moderniser la Fonction Publique vise en réalité à laisser seul l'employeur et les chefferies de proximité décider en toute opacité du sort réservé aux salariés de la fonction publique. Cette loi est réactionnaire, profondément dévastatrice du dialogue social. Elle va mettre en souffrance par son opacité instituée en règle de gestion. Elle va nourrir des conflits, des souffrances, des risques psycho sociaux, ravalant les délégués syndicaux à des avocats de seconde zone qui n'auront pas de vision globale des corps concernés et ne seront donc pas compétents dans la finesse des analyses indispensables à porter pour assurer dignement une défense. EPA a demandé que des mises à jour des listes agents précisant leur grade, échelon détenu et date de promotion, affectation, situation administrative (s'ils sont détachés sortants ou entrants, disponibilité, en formation ou congé maladie), date de naissance et enfin s'ils ont fait valoir des droits à pension civile ou démissionné, ou encore s'ils sont décédés...

A cette question il nous a été répondu (dans le point relatif aux lignes directrices de gestion) que des listes seront communiquées une fois par an au CTM. La DGRH du MENJ, après étude de la jurisprudence de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a choisi de communiquer des listes ne comportant que le grade, l'échelon et l'indice, l'affectation si celle-ci est au sein du MENJ -dans le cas contraire, la case sera vide-.

La rencontre spécifique des CAP demandée par EPA sera organisée en janvier.

La DGRH invitera auparavant à des bilatérales dans lesquelles nous pourrions réitérer nos demandes.

## Opérations de transfert Jeunesse et Sports lié à l'OTE

La DGRH MENJS (Mme Dubo) a reconnu des difficultés de communication auprès des agents car les recteurs n'ont pour le moment aucune compétence sur ceux-ci. Une FAQ et une page dédiée sur le site du MEN est à l'étude.

Le SG MEN (Mme Kerenflech) a précisé que **le protocole Recteurs-Préfets** a été arbitré. Il ne bougera plus. Le mandat était un transfert à l'identique des missions. Il a été diffusé. Il doit être décliné par région.

Le **décret relatif aux nouvelles compétences des rectorats** devrait être publié à la mi-décembre. Par anticipation un arrêté-type (qui reprend le texte du décret) par rectorat de grande région a été diffusé. Les CT académiques ou CT académiques conjoints, les CT des DRDJSCS et des DDCS-PP seront consultés pour avis sur ces arrêtés. Ils ne devraient comporter que des ajustements sur les pôles et les implantations.

Concernant les **moyens des services**, le SGMEN reconnaît les difficultés. Pour ce qui concerne les véhicules, un travail est engagé avec le ministère de l'Intérieur pour identifier les véhicules et les crédits affectés à leur usage et leur entretien. Sous l'égide des SGAR un travail d'estimation des usages va être conduit. Il est vraisemblable que les flottes de véhicules soient mutualisées un certain temps. Pour le SGMEN le sujet est sensible et instrumentalisé. En outre la procédure de cession de véhicules entre administration est un acte administratif pris par les Domaines.

Cela devrait déboucher sur une note commune EN/Intérieur et des conventions au niveau local.

Concernant les rendez-vous sociaux, la priorité étant la réussite de la bascule des opérations de paie, certains groupes de travail ont été déprogrammés. Ils se tiendront en 2021.

Garanties de rémunération : l'indemnitaire mensuel est maintenu jusqu'à un changement de grade plus favorable. Le CIA est maintenu cette année et probablement l'année prochaine car les opérations de gestion sont différentes entre les deux DRH.

L'addendum « administration centrale » au protocole RH sera mis à la signature le plus rapidement possible.

On nous a affirmé que l'arrêté de restructuration avait été publié et qu'il nous sera communiqué.

## Retour à un mouvement annuel

Le CTM était consulté pour avis sur les lignes directrices de gestion mobilité (LDG) du MENJS. Les CAP n'ont plus de compétences sur les mobilités, ce document organise désormais les procédures de mutation. Il comporte une partie commune et des annexes pour chaque catégorie de personnels du MENJS. Les PTP JS relèvent d'une annexe 4, les inspecteurs de l'annexe 3, les personnels administratifs de l'annexe 2.

Ces lignes directrices de gestion sont révisables tous les 3 ans. Pour les personnels jeunesse et sports une clause de revoyure au bout d'un an est actée.

Le texte organise le retour à un mouvement annuel, avec une communication des postes mis au mouvement. Les mutations au fil de l'eau sont l'exception, sur des postes à profil.

Si nous n'avons pas obtenu la communication des informations nécessaires au suivi des corps, EPA a obtenu que les postes de CEPJ mis au mouvement précisent la spécialité demandée, et que des

formations soient organisées pour le cas où le collègue candidat sur le poste ne disposerait pas de la spécialité requise.

Le SEP-UNSA a demandé que les spécialités soient bien celles qui figurent dans l'arrêté de spécialité. La DGRH a confirmé que les LDG s'appuyaient sur les textes statutaires et que cet ajout n'était pas nécessaire. Le SGEN-CFDT a dit son opposition au paragraphe relatif aux spécialités.

La FSU et la CFDT ont expliqué leur vote contre par leur opposition à la loi de transformation de la fonction publique qui supprime les CAP, tout en saluant le travail réalisé qui permet le retour à un mouvement annuel. L'UNSA a motivé son vote par le retour à un mouvement annuel et la qualité des échanges avec la DRGRH, tout en restant opposée à la Loi TFP. La CGT n'a pas expliqué son vote.

Le texte a été adopté par 8 voix pour (UNSA et CGT) et 6 contre (FSU et CFDT)

Pour EPA le travail ne fait que commencer car le diable se cache dans les « détails » : les notes de services, les intitulés de postes, l'information aux collègues.

## **Bilan social**

Près de 300 pages de chiffres et de graphiques dans lesquels il n'est pas toujours facile d'identifier les personnels et les services JS. L'administration a donc produit un document complémentaire qui permet de mieux identifier « Jeunesse et Sports ».

Ce bilan social permet d'objectiver ce que nous dénonçons depuis plusieurs années :

- les baisses d'effectifs de PTP de -4 % à -7 % alors que la consigne de baisse annoncée était de -2,6 %
- l'augmentation du nombre d'attachés.
- la baisse globale du nombre de personnels de catégorie B et C
- les fuites d'effectifs vers d'autres horizons.
- le vieillissement des corps faute de recrutement
- la formation indigente
- les congés non pris
- le grand nombre d'accidents du travail dans les établissements
- l'augmentation du nombre de contractuels (55 % en administration centrale et jusque 91 % en catégorie A)

La discussion a abordé le sujet des moyens syndicaux. Ce sujet sera abordé lors du groupe de travail sur les comités de suivi locaux.

L'indemnitare devrait aussi faire l'objet d'un groupe de travail dédié.

La DRH du MAS devrait produire les chiffres 2020 pour une présentation en 2021, la DGRH du MENJS en discutera avec la DRH du MAS qui sera invité au CTM JS qui aura à traiter ce point en 2021.

Le bilan social permet les constats, il appartient au politique de mesurer les conséquences de ses choix, cependant le politique n'était plus présent à ce moment des échanges.

Les élues au CTM JS  
Marie-Christine Bastien  
Alexia Morvan